

DESODOR BIO

**CONCENTRÉ A DILUER A USAGES PROFESSIONNELS
PUISSANT DESTRUCTEUR d'ODEURS SURODORANT
pour le TRAITEMENT des ENDROITS MALODORANTS**

PROPRIETES :

Préparation en phase aqueuse à base d'agents dispersant non ioniques, combinaison équilibrée de différents extraits végétaux, de dérivés agents catalyseurs oxydoréducteurs destructeurs d'odeurs. Dispersable dans l'eau en toutes proportions. Puissant destructeur d'odeurs et de composés volatils malodorants.

Apporte en terminal, un effet odoriférant avec rémanence. Aux dilutions préconisées, n'apporte pas une action bactéricide pouvant entraver le processus naturel biofermentaire de biodégradabilité ou résultant d'apports de micro-organismes sélectionnés. Très concentré, s'utilise toujours très dilué dans l'eau pour abattre et neutraliser en application par aspersion, pulvérisation ou brumisation directe sur les zones malodorantes ou incorporation dans le liquide malodorant. Participe à la réduction des émissions des odeurs putrides, de mercaptans, odeurs soufrées, hydrogène sulfuré, cadavérine, ...

Neutralisant destructeurs des mauvaises odeurs dans les déchetteries, conteneurs, bennes à déchets, dans les centres d'enfouissements techniques lors des travaux de compactage, de reprise, d'enfouissement, lieux insalubres, déchetteries, conteneurs, bennes à ordures, égouts, fosses d'assainissement, pompes et matériels de curage, citernes, tuyauteries d'enlèvement des eaux, équarrissages, proximité de locaux d'élevages, fosses et matériels d'épandage des lisiers malodorants, eaux résiduaires, installations de transfert matériels de traitement, de déshydratations des boues d'eaux résiduaires, etc.

Réduit, élimine les nuisances vis à vis des habitants riverains des déchetteries, C.E.T, provoquées par les émissions malodorantes provenant de la dégradation - fermentation des déchets.



Des produits de maintenance
au service des professionnels

F I C H E T E C H N I Q U E

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE :

Agiter avant dilution.

S'utilise toujours dilué dans l'eau par aspersion pulvérisation pour les travaux de destruction neutralisation des mauvaises odeurs.

Dilutions indicatives à adapter selon nature, origine et intensité des mauvaises odeurs à traiter :

- Déchetteries : bennes, surfaces en déchetterie, zones de stockage des ordures et déchets malodorants : diluer de 0,4 à 0,8 litre pour 100 litres d'eau et appliquer par aspersion. En brumisation humide pour abattre les odeurs volatiles : diluer de 0,3 à 0,7 litre de concentré pré-dilués dans 100 litres d'eau et pulvériser sur la source des mauvaises odeurs.

- Fosses, lisiers : selon le cas, dose initiale 3 à 5 litres de concentré pré-dilués dans 100 litres d'eau à disperser pour 100 000 litres de lisier, à renouveler à raison de 1 à 2 litres une à deux fois par mois. Peut être incorporé dans la citerne d'épandage à lisier avant son remplissage à raison de 0,4 à 0,5 litre de concentré par citerne de 5000 litres.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

| | |
|------------------------------|--|
| ÉTAT PHYSIQUE | : Liquide hétérogène |
| DENSITÉ | : 990 g/l. +/- 20 g/l |
| RÉACTION CHIMIQUE | : Acide faible. |
| pH pur | : 2,75 environ. |
| pH à 1 % | : 4,40 environ |
| TENSION SUPERFICIELLE à 1 % | : 34,5 Dyne/cm. |
| COULEUR | : Opalescent. |
| ODEUR | : Senteur verte herbacée à l' état concentré. |
| POINT d' ÉCLAIR automatique. | : 61,2 °c Afnor coupe fermée SETAFLASH série 7 |

Les renseignements contenus dans cette notice ont pour but d'aider les utilisateurs. Ils résultent d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires. Il appartient aux utilisateurs de nos produits de s'assurer que ceux-ci conviennent à l'emploi qu'ils veulent en faire. En agissant ainsi, on évitera des erreurs dont nous ne pourrions en aucun cas assurer la responsabilité.



S.G.C

Des produits de maintenance
au service des professionnels

F I C H E T E C H N I Q U E

PRECAUTIONS ET REMARQUES :

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur : la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.

a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE. **PROTÉGER DU GEL AU STOCKAGE** Eviter le contact avec la peau, porter des gants appropriés.

Conserver dans un local frais (entre +5°C et 30°C), à l'abri du gel, du soleil et de la lumière.

Compte tenu de son pouvoir odoriférant puissant, ne pas mettre au contact ou à proximité de denrées alimentaires non hermétiquement emballées, ni de surfaces pouvant être au contact de denrées alimentaires. Ne pas laisser à la portée des enfants.

Eviter le contact avec les yeux, la peau, utiliser des gants pour la manipulation. Se laver les mains après utilisation. En cas de contact avec les yeux, la peau : laver immédiatement pendant 15 minutes à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an.

En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Les renseignements contenus dans cette notice ont pour but d'aider les utilisateurs. Ils résultent d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires. Il appartient aux utilisateurs de nos produits de s'assurer que ceux-ci conviennent à l'emploi qu'ils veulent en faire. En agissant ainsi, on évitera des erreurs dont nous ne pourrions en aucun cas assurer la responsabilité.